



Solidarité www.solidarite-laique.org
Laïque



Parrainez un enfant avec Solidarité Laïque



Principes et engagements du parrainage

Les grands principes

Des principes laïques

Les associations participant au parrainage sont apolitiques et non confessionnelles : elles agissent sur le terrain sans aucune discrimination ethnique, sexiste, politique ou religieuse. Ces principes doivent être inscrits dans les statuts des associations partenaires et guider les actions entreprises, affirmant ainsi le rôle fédérateur de la laïcité dans le monde d'aujourd'hui.



Des principes de solidarité

Le parrainage tente de remédier à des injustices et inégalités sociales, en insistant sur la formation, l'éducation et la santé pour les enfants, pour leur permettre de prendre leur destin en main. Il s'agit là d'un acte de solidarité entre pays riches et pays pauvres, mais aussi entre citoyens d'un même pays, puisque les actions de terrain sont menées par des associations des pays concernés par le parrainage.

Toute société se doit d'être solidaire et le parrainage s'adresse en priorité aux plus démunis : orphelins, enfants issus de familles monoparentales ou frappés d'exclusion par la maladie ou le statut social. Le parrainage est un pas vers l'éducation et, au-delà, vers le développement durable.

Des principes démocratiques

Le parrainage a pour objectif d'inscrire dans la société, les droits des enfants dans leur vie quotidienne : droit à nutrition, droit à la santé, droit à l'entretien minimal mais aussi droit à l'éducation pour les filles comme pour les garçons.

Un fonctionnement rigoureux

Recrutement

Solidarité Laïque recrute les parrains volontaires. Les associations des pays concernés recrutent les enfants à parrainer, après une enquête sociale et scolaire approfondie. Les associations partenaires s'engagent à ce que les enfants soient éduqués dans leur propre culture et selon leurs traditions, pour que l'enfant prépare son avenir dans son pays.



Fonctionnement financier

Solidarité Laïque reçoit sous forme de virements réguliers, indispensables au bon équilibre du dispositif, les versements des parrains qui permettent de subvenir aux besoins essentiels des enfants. Ils financent l'écolage, les fournitures scolaires, l'habillement, l'entretien, l'alimentation, les dépenses de santé ainsi que le suivi pédagogique des enfants. Afin de répondre aux besoins des enfants et de maîtriser l'évolution des dépenses pour chaque parrain, quels que soient les besoins de l'enfant, tous les frais sont mutualisés. L'association partenaire gère les sommes reçues de Solidarité Laïque. Le montant des versements sera actualisé si nécessaire.

Par égard pour l'enfant parrainé et pour notre partenaire local, tout abandon devra être signalé au moins trois mois à l'avance.

Chaque année, le parrainage fait l'objet de la part des associations partenaires d'un bilan financier et d'un rapport d'activité qui pourra être consulté par les parrains et donateurs.

Relations avec les parrains

Chaque trimestre, l'association locale fait parvenir à Solidarité Laïque des renseignements précis et individualisés sur la situation scolaire et sociale, sur la vie quotidienne et la santé des enfants. Ces fiches sont envoyées aux parrains concernés par Solidarité Laïque.

Solidarité Laïque facilite les relations avec l'ensemble des familles du parrainage, par l'envoi d'informations régulières. Si les associations ne peuvent autoriser les parrains à faire venir en France les enfants parrainés, elles peuvent cependant favoriser les visites sur place pour rencontrer les filleuls ou les responsables d'association. Ces visites doivent être encadrées par des responsables locaux des associations.

Un suivi de chaque enfant parrainé

Vous participerez à un parrainage éducatif dont le but est de permettre à des enfants démunis de fréquenter l'école le plus longtemps possible en étant nourris, soignés, vêtus décemment... En échange de votre appui, votre filleul doit aller à l'école avec assiduité et y faire des efforts.

Le "coup de pouce"

Pour mener à bien ce parrainage, vous vous êtes engagés à faire un versement régulier.

Mais si un jour vous désirez faire plus, vous avez toujours la possibilité de faire un don. Ces fonds sont, eux aussi, mutualisés et permettent, soit de faire face à une dépense imprévue (intervention médicale par exemple), soit d'apporter un "plus" (colonie de vacances, achat de matériel, prise en charge d'enfants en attente de parrainage).

Des frais de fonctionnement limités

Le parrainage mis en place par Solidarité Laïque est géré avec la plus grande rigueur afin que l'argent collecté en France bénéficie à l'enfant parrainé.

Les frais de fonctionnement sont limités à 14% de la somme versée grâce notamment à une gestion du suivi des dossiers par des bénévoles. Retraités ou en activité, ils prennent en charge l'ensemble des relations entre les parrains et leurs filleuls.

Un suivi par des partenaires locaux

Les programmes de parrainage sont suivis par des associations partenaires parfois de longue date, de Solidarité Laïque.

Associations laïques reconnues dans leur pays, elles s'engagent conventionnellement avec Solidarité Laïque à suivre l'enfant parrainé tant sur le plan personnel que scolaire.

Dans leur majorité, ces partenaires sont également impliqués dans le cadre des programmes d'aide au développement de Solidarité Laïque. Ils bénéficient ainsi dans ce cadre d'un appui et de sessions de formation.



**Solidarité
Laïque**

une association labellisée



Depuis 1956, Solidarité Laïque lutte contre les exclusions et améliore l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité.

L'association est un collectif de **50 organisations** liées à l'école publique, à l'éducation populaire et à l'économie sociale et solidaire. Elle est reconnue d'utilité publique et bénéficie du label « **Don en confiance** » du comité de la charte.

Pour Solidarité Laïque, l'éducation est non seulement un **droit fondamental** mais la **clé de l'émancipation individuelle**, du **développement social, culturel et économique**. Elle contribue à bâtir la paix dans le respect des différences.

Grâce aux donateurs et aux bailleurs, le collectif agit dans **une vingtaine de pays** et en France pour **lutter contre les inégalités** et **éduquer à la citoyenneté**.

Avec des centaines de partenaires locaux, l'association fait avancer la cause de l'éducation et se mobilise pour que les Etats prennent les moyens de leurs engagements.

Vous souhaitez devenir parrain / marraine ?

Haïti, Burkina Faso, Liban, Colombie, Bénin, Sénégal, reportez-vous à l'adresse mail de la fiche pays choisie.

www.solidarite-laique.org

Solidarité Laïque, 22 rue Corvisart, 75013 Paris

Tel : 01 45 35 13 13 - parrainage@solidarite-laique.org